

TRANSACTION - VENTE

Rémunération forfaitaire de 3500 € TTC sur la part inférieure ou égale à 30 000 € du prix de vente.

- ⇒ 7 % TTC sur la part comprise entre 30 001 € et 50 000 €
- ⇒ 6 % TTC sur la part comprise entre 50 001 € et 100 000 €
- ⇒ 4 % TTC sur la part EXCEDANT 100 000 €
- ⇒ Rémunération forfaitaire de 25 000 € entre 528 000 € et 699 000 € Net vendeur.
- ⇒ 4% TTC au-delà de 700 000 €

Les honoraires prévus pour chacune des tranches du barème sont cumulatifs.

Nos honoraires sont immédiatement exigibles le jour où la vente est effectivement conclue et constatée dans un seul acte écrit contenant l'engagement des parties. Le redevable des honoraires est le Mandant (vendeur), sauf disposition contraire du mandat.

LOCATION A USAGE D'HABITATION PRINCIPALE

- **Honoraires de négociation et d'entremise à la charge exclusive du Bailleur : OFFERT**

- **Honoraires de visite, constitution du dossier locataire et de rédaction du bail :**

Honoraires à la charge du bailleur : 8 €uros TTC/m² de surface habitable*

Honoraires à la charge du locataire : 8 €uros TTC/m² de surface habitable*

*Le montant des honoraires réglés par le locataire pour ces prestations ne peut excéder un mois de loyer hors charge.

- **Honoraires d'établissement d'état des lieux (entrée/sortie) :**

Honoraires à la charge du bailleur : 3€uros TTC/m² de surface habitable*

Honoraires à la charge du locataire : 3€uros TTC/m² de surface habitable*

*Le montant des honoraires réglés par le locataire pour ces prestations ne peut excéder un mois de loyer hors charge.

GESTION LOCATIVE

En partenariat avec la SARL CONTI, 37 Boulevard Foch 49100 ANGERS, au capital de 7622.45€, RCS Angers 429 784 093, carte professionnelle G49149. Societe juridiquement et financièrement indépendante. Rémunération mensuelle à hauteur de 6% TTC du loyer charges comprises.